

**Demande de la prime unique et du bon à valoir
octroyés dans le cadre de la pandémie du
Covid-19 - Plan de relance**
DECLARATION SUR L'HONNEUR

Nous soussignés,

Mme, M., Président

Mme, M., Secrétaire

Mme, M., Trésorier

de l'association

déclarons sur l'honneur que l'association :

- est en ordre de comité et a bien remis ses fiches d'identification **2019 et 2020**
- n'est pas redevable à l'administration d'une location ou d'une amende
- ne pas avoir bénéficié de la première prime de 150 EUR
- entre le 15 mars et le 31 décembre 2020, à cause de la crise liée au COVID-19, ne pas avoir pu organiser une manifestation récurrente et/ou prévue :

Manifestation :

Date prévue de la manifestation :

Sur base des informations mentionnées ci-dessus, nous demandons à l'Administration communale de Saint-Ghislain la prime unique de 150 € et du bon à valoir octroyés dans le cadre de la pandémie du COVID-19.

N° de compte : BE.....

Titulaire :

Fait à, le

Signatures,

Président

Secrétaire

Trésorier

Merci de bien vouloir retourner ce document dûment complété et signé pour
le 1^{er} mars 2021 au plus tard :

L'Administration communale de Saint-Ghislain,
Service Gestion Administrative et Financière
Rue de Chièvres 17
7333 Tertre

Ou par mail à : info@saint-ghislain.be

Pour tout renseignement complémentaire : 065 76 19 39